



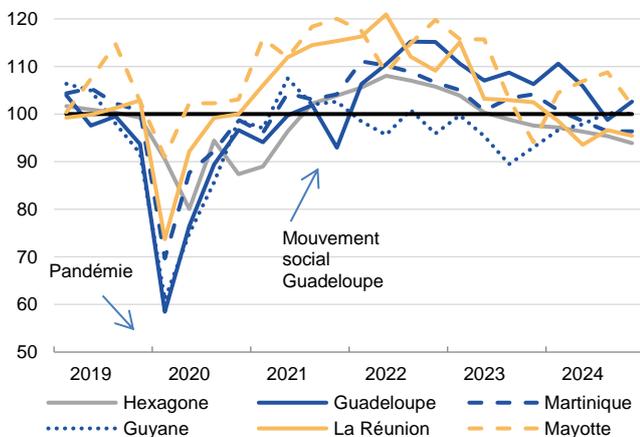
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Conjoncture 2024 et perspectives 2025 en Outre-mer

Les territoires d’Outre-mer n’ont pas échappé à la succession de chocs ayant affecté l’économie internationale au cours des dernières années. Aux conséquences de la crise sanitaire de 2020 et de l’invasion de l’Ukraine par la Russie en 2022 s’est ajoutée au début de 2025 l’incertitude née d’une politique douanière américaine erratique. Ils ont également souffert de leurs propres vulnérabilités d’origine économique, sociale, politique ou géophysique : protestations contre la « vie chère » en Martinique ; cyclones Chido à Mayotte, Belal et Garance à La Réunion ; émeutes en Nouvelle-Calédonie notamment.

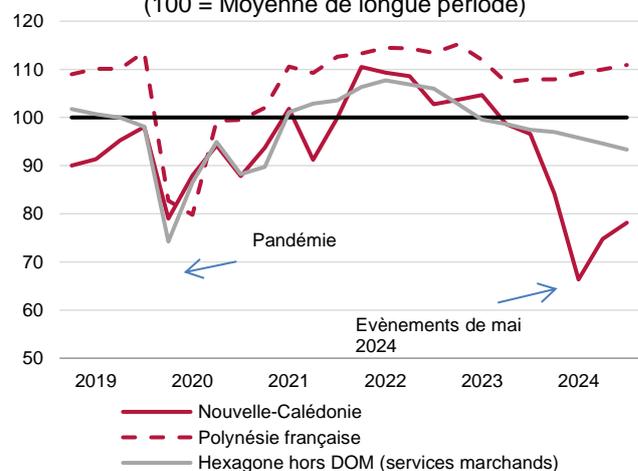
Le climat des affaires témoigne d’une dynamique économique enrayée dans la plupart des géographies

Indicateur du climat des affaires (DROM)
 (100 = moyenne de longue période)



Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Indicateur du climat des affaires (COM du Pacifique)
 (100 = Moyenne de longue période)



Après quatre années atypiques marquées d’abord par la crise sanitaire puis par le rebond économique et une forte inflation, 2024 signe globalement un retour à la normale pour le climat des affaires. Les situations locales restent néanmoins assez contrastées.

À Mayotte, après une fin 2023 marquée par deux mois et demi de blocage, les perspectives économiques s’améliorent nettement en 2024, portées par l’optimisme des entrepreneurs. Le passage du cyclone Chido mi-décembre 2024 vient néanmoins assombrir ces espoirs.

À La Réunion, l’indicateur du climat des affaires (ICA) se situe en deçà de sa moyenne de longue période sur l’ensemble de l’année. Les chefs d’entreprise font état d’une activité peu dynamique, et ceci dans tous les secteurs d’activité. Les incertitudes découragent les investissements.

En Martinique, les chefs d’entreprise sont également peu optimistes avec un ICA en baisse traduisant une activité économique en berne. Cette tendance s’accroît fin 2024 en raison des perturbations liées au mouvement social de lutte contre la vie chère.

En Guadeloupe, les chefs d'entreprise restent relativement optimistes en raison d'une diminution de leurs charges d'exploitation et des délais de paiement. Toutefois, ils expriment aussi leurs inquiétudes quant à la dégradation de l'activité, en particulier dans les secteurs du BTP, de l'industrie agroalimentaire et du commerce.

En Guyane, l'année 2024 est marquée par l'amélioration progressive de la confiance des chefs d'entreprise. L'ICA progresse tout au long de l'exercice pour retrouver son niveau de longue période. Il est tiré à la hausse par les secteurs du BTP et de l'industrie.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, la consommation des ménages se maintient et permet de soutenir l'activité dans les principaux secteurs de l'économie. Le secteur halieutique réalise une année particulièrement satisfaisante. Le secteur touristique bénéficie du développement des croisières qui permettent d'atteindre un record d'affluence.

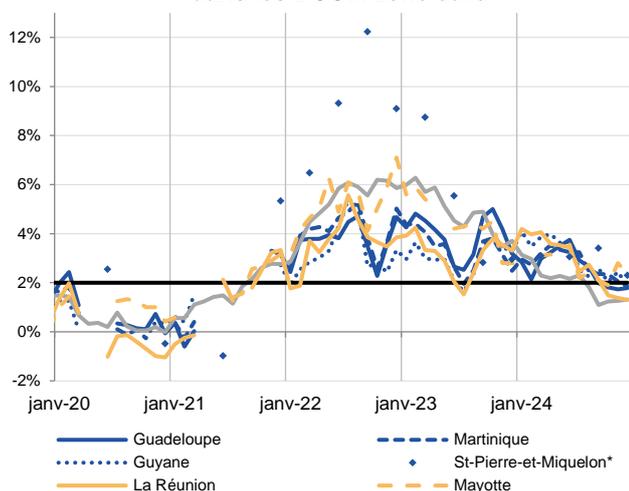
En Polynésie française, l'année 2024 est marquée par un nouveau record de la fréquentation touristique. La confiance est restée solide avec un ICA qui s'est maintenu largement au-dessus de sa moyenne de longue période tout au long de l'année.

La Nouvelle-Calédonie connaît une crise majeure en 2024. Dans un contexte de grandes difficultés du secteur du nickel qui prévalaient déjà fin 2023, les émeutes insurrectionnelles de mai 2024 ont eu pour conséquence un choc économique sans précédent. Tous les secteurs sont touchés et les chefs d'entreprise témoignent de difficultés à tous les niveaux (activité, trésorerie, emploi, investissement). L'ICA s'est effondré à son plus bas niveau historique au deuxième trimestre 2024 et peine à se redresser au second semestre 2024 avec des incertitudes encore très fortes.

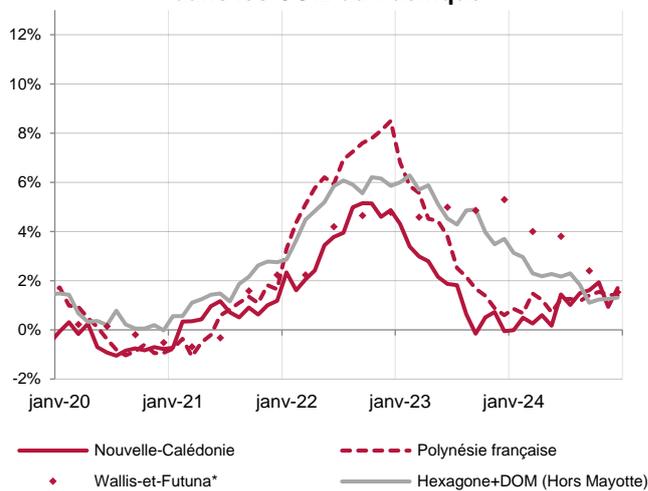
À Wallis-et-Futuna, l'activité économique continue de progresser en 2024 dans un contexte de ralentissement de l'inflation. L'emploi connaît une légère amélioration à la fois dans les secteurs public et privé.

L'inflation baisse dans tous les territoires d'Outre-mer

Indice des prix à la consommation dans les DCOM zone euro¹



Indice des prix à la consommation dans les COM du Pacifique



* À Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna, l'indice des prix à la consommation est calculé trimestriellement.

NB : En l'absence de relevé des prix systématique lié à la crise sanitaire, la série relative à l'indice des prix à la consommation est incomplète en 2020 et 2021 dans certains territoires. Dernier point : décembre 2024.

Sources : INSEE, Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, ISEE, ISPF, STSEE

L'inflation en Outre-mer a maintenu sa dynamique baissière en 2024. Après avoir atteint 2,6 % en glissement annuel en décembre 2023, elle s'établit à 1,6 % en fin d'année 2024, contre +1,3 % pour l'ensemble Hexagone+DOM.

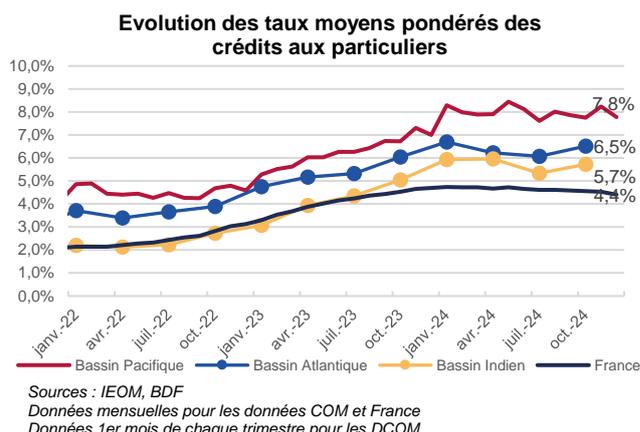
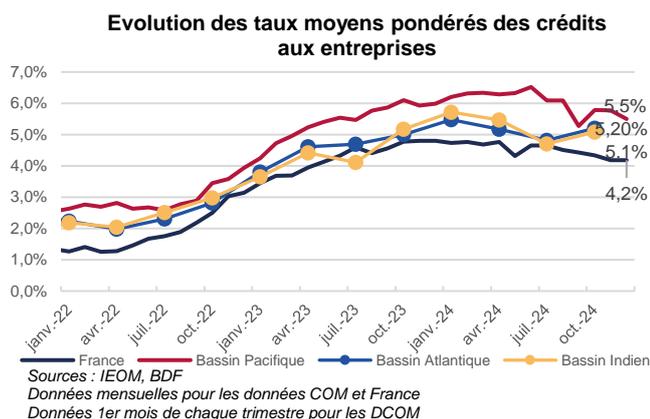
Dans les départements français d'Amérique (DFA), bien que ralentissant fortement par rapport à l'année précédente, les prix de l'alimentaire et de l'énergie restent les principaux contributeurs à l'inflation 2024. Les territoires de l'océan Indien présentent des caractéristiques relativement similaires. Les prix de l'énergie sont orientés à la baisse à La Réunion. Les prix de l'énergie croissent à Mayotte, à un rythme soutenu, mais à un niveau moindre qu'en 2023. A noter que les

passages des cyclones Chido à Mayotte et Garance à La Réunion entraînent des hausses de prix sur l'alimentation dans les premiers mois de l'exercice 2025.

L'inflation reste contenue en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, après la décreue observée en 2023. Les prix de l'alimentaire, dont la baisse avait fortement contribué au reflux de l'inflation sur ces deux territoires en 2023, se stabilisent en Polynésie française et augmentent en Nouvelle-Calédonie, où les émeutes du printemps 2024 ont relancé une inflation atone depuis plusieurs trimestres. L'inflation ralentit à Wallis-et-Futuna, où les prix de l'alimentation et de l'énergie restent cependant orientés à la hausse.

¹ Départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro

Léger infléchissement du coût du crédit dans le sillage de la baisse des taux directeurs²



Après une tendance à la hausse depuis le deuxième semestre 2022, la courbe des taux de crédit aux entreprises et aux ménages atteint un plafond en 2024, amorçant sur certaines catégories de crédit un léger infléchissement.

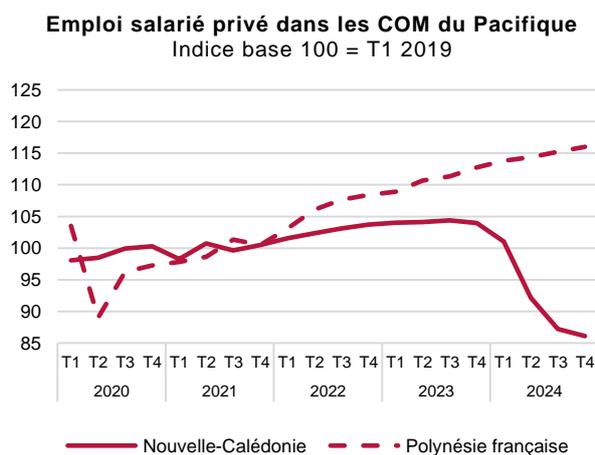
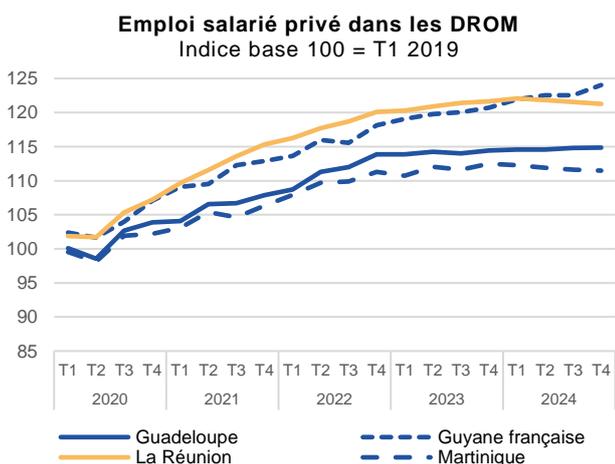
Les taux des crédits aux entreprises et aux ménages pratiqués en Outre-mer sont majoritairement supérieurs à ceux de la France entière. L'écart avec l'Hexagone a pu s'expliquer en partie par des coûts de structure plus importants pour les banques des places du Pacifique, ainsi que par des différences dans les tissus économiques locaux. En dix ans, les écarts avec l'Hexagone se sont progressivement réduits, en particulier sur la période 2022-2023, au moment où les

taux ont atteint leur plus bas niveau. Si les écarts persistent entre les DCOM de la zone euro et l'Hexagone, le différentiel tient surtout aux taux des découverts. Hors découvert, l'écart des taux de crédit entre les DCOM de la zone euro et l'Hexagone est faible.

Conséquence du desserrement des conditions monétaires par la Banque centrale européenne (BCE) en 2024, la croissance des taux de crédit dans les DCOM de la zone euro marque globalement une pause.

Les mêmes évolutions dans les COM du Pacifique ont été observées, en lien avec la baisse des taux d'intérêt directeurs de l'IEOM.

Un ralentissement de l'emploi quasi généralisé dans les DROM tandis que la situation est très contrastée dans le Pacifique



² Les méthodologies sur le coût du crédit IEDOM et le coût du crédit IEOM sont disponibles dans les publications IEDOM et IEOM Taux des crédits.

En 2024, le ralentissement du nombre de créations d'emploi observé en 2023 se confirme dans de nombreuses géographies ultramarines. Le nombre de salariés du privé est resté stable sur un an à La Réunion et en Guadeloupe et est en léger recul en Martinique (-1 %). La Guyane française (+2,8 %) et la Polynésie française (+2,9 %) se distinguent, du fait notamment d'une forte croissance démographique dans le cas de la Guyane française et de bons résultats dans le tourisme pour la Polynésie française. La Nouvelle-Calédonie, sous le double effet de la crise du secteur du nickel, qui avait déjà entraîné une réduction notable du nombre de salariés à partir du premier trimestre, et des émeutes de mai, voit le nombre de salariés du privé s'effondrer en 2024 : en un an, un emploi salarié sur six a disparu. Au quatrième trimestre, la baisse des effectifs continue, mais semble marquer une inflexion.

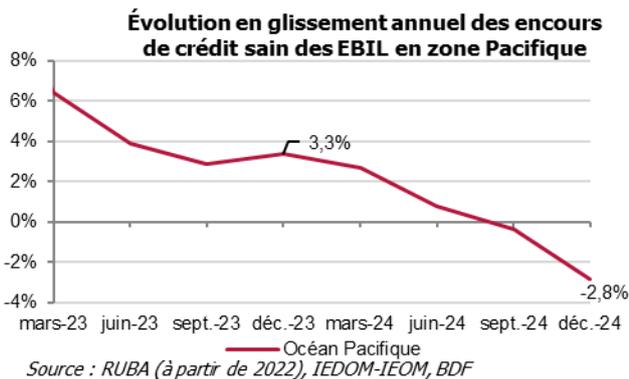
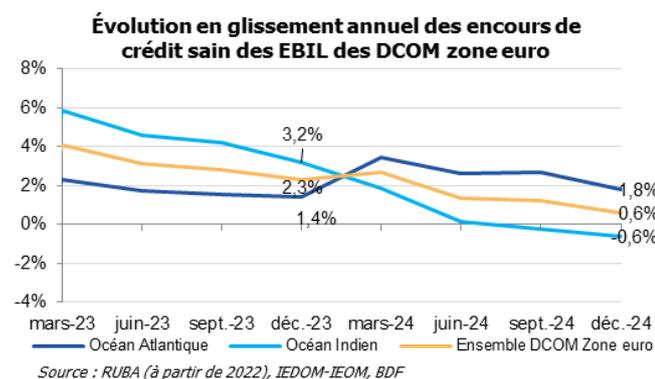
Le secteur de la construction est le principal contributeur au ralentissement observé à La Réunion et aux Antilles, avec une baisse des emplois dans ce secteur de respectivement 6 % et 4 %. Il est à l'inverse très dynamique en Guyane française (+5 %). Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, les emplois progressent en Guyane française (+6 % de salariés) et à La Réunion

(+3 %). Ils sont stables en Guadeloupe et en recul en Martinique (-2 %).

Dans la zone Pacifique la situation est très contrastée. La Polynésie française affiche des effectifs en hausse dans l'ensemble des secteurs, l'industrie faisant toutefois exception avec une baisse, limitée, de 1 %. En Nouvelle-Calédonie, les émeutes de 2024 et la crise du nickel ont pour conséquence des destructions importantes d'emplois dans tous les secteurs d'activité : l'industrie, marquée notamment par la fermeture de l'usine du Nord au troisième trimestre, présente une baisse de 27 % de ses effectifs ; un emploi sur dix a disparu dans les services, premier employeur du territoire ; et dans la construction la baisse approche les 30 %.

Le chômage dans les Outre-mer reste significativement plus élevé que dans l'Hexagone et son taux dépasse 10 % dans quasiment toutes les géographies. Sur l'année 2024, à l'exception de la Martinique, un recul du chômage est observé dans l'ensemble des DROM. Pour la quatrième année consécutive, le taux de chômage est en retrait en Polynésie française et s'établit niveau national (soit 7,5 %). Saint-Pierre-et-Miquelon continue d'afficher un taux de chômage très faible, autour de 3 %.

La conjoncture économique morose pèse sur la dynamique du financement bancaire



En 2024, les banques des Outre-mer font face à une conjoncture économique morose. Le climat des affaires est mal orienté dans la plupart des territoires, néanmoins des signaux positifs sont à l'œuvre ; l'inflation a poursuivi son ralentissement et une baisse des taux directeurs a été engagée par la BCE dès l'été 2024, favorisant la diminution des taux de crédit. Dans ce contexte, l'activité de crédit dans les Départements et collectivité d'outre-mer (DCOM) de la zone euro a continué de progresser, portée par l'investissement.

Au 31 décembre 2024, l'encours sain des crédits accordés dans les DCOM de la zone euro par l'ensemble des établissements bancaires (qu'ils soient ou non installés localement) atteint 61,9 milliards d'euros.

La place bancaire locale concentre 73 % de l'encours total (soit 45,1 milliards d'euros) et voit son activité

ralentir à +0,6 % à fin 2024 (après +2,3 % en 2023). La croissance de l'encours de crédit s'observe principalement pour les établissements bancaires du bassin Atlantique³ (+1,8 %) alors que ceux installés dans les DCOM de l'océan Indien (La Réunion et Mayotte) enregistrent un léger recul (-0,6 %). Dans le détail, les crédits d'investissement (41 % de l'encours) soutiennent la dynamique des crédits sur la place bancaire locale avec un regain de croissance en particulier au quatrième trimestre 2024 (+2,5 % sur un an). Tant sur le segment des entreprises que des ménages, l'encours de crédit progresse (+1,1 %), mais avec des dynamiques différentes. Si l'activité de crédit trouve de l'élan du côté des entreprises (+1,1 % en 2024 après +0,5 % en 2023), stimulée par les crédits d'investissement, les crédits consentis aux ménages affichent une croissance plus ralentie (+1,1 % après +2,5 % en 2023), conséquence de

³ Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

la faible progression des crédits à l'habitat et de la consommation des ménages.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique, l'encours des crédits sains accordés par les établissements bancaires installés localement (EBIL) diminue (-2,8 % sur un an en 2024, après +3,3 % en glissement annuel fin 2023) pour s'établir à 1 838 milliards de francs CFP. Cette évolution est imputable au recul important observé en Nouvelle-Calédonie (-6,1 %), en lien avec les conséquences des émeutes et de la crise nickel. En revanche, la dynamique de l'activité de crédit en Polynésie française compense partiellement cet impact au niveau de la zone avec une progression de +2,6 % des encours sur un an.

Sur la zone Pacifique, la baisse des encours de crédit est particulièrement marquée pour les entreprises : l'encours des crédits aux entreprises (qui représentent 39 % des encours sains à fin 2024) recule de 4,8 % sur un an (après +3,9 % en 2023). L'encours des crédits aux ménages baisse de 2,1 % sur un an. Par nature, les crédits d'investissement résistent (-0,5 % sur un an à fin 2024 pour 36 % des encours sains) et les crédits immobiliers reculent (-2,1 % sur un an à fin 2024 pour 42 % des encours sains) en lien avec l'activité économique en la matière.

Dans les DCOM de la zone euro, le taux de créances douteuses, c'est-à-dire la « sinistralité », s'est maintenu à 4,6 % (soit +0,2 point sur un an). En revanche, celui-ci a significativement progressé dans les COM du Pacifique en lien avec les événements en Nouvelle-Calédonie.

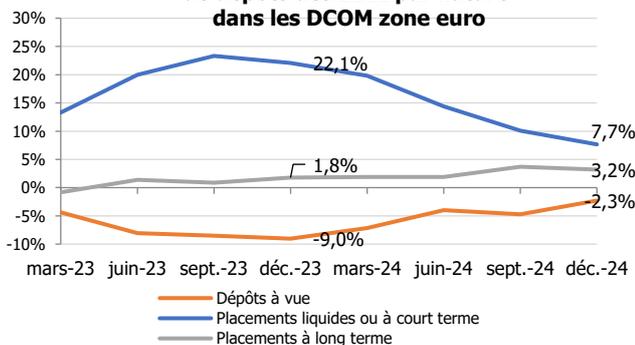
Les placements des agents économiques continuent de progresser dans les DCOM de la zone euro, mais stagnent dans la zone Pacifique

Au 31 décembre 2024, la collecte des dépôts dans les DCOM de la zone euro s'élève à 48,6 milliards d'euros (+3,6 % sur un an). 92 % de ces dépôts (soit 45 milliards d'euros) sont réalisés auprès d'établissements installés localement, avec une progression de 1,9 % sur un an (après +1,3 % en 2023). Les agents économiques continuent d'orienter leur dépôt vers les placements liquides ou à court terme (+7,7 % sur un an), plus rémunérateurs. La hausse est cependant moins marquée qu'en 2023 (+22,1 % sur un an). En 2024, un engouement est également observé pour les placements de long terme (+3,2 % après +1,8 %), en lien avec l'intérêt des ménages pour les contrats d'assurance-vie. Les dépôts à vue continuent de diminuer (-2,3 %), notamment pour les entreprises (-4,2 %) et de manière moins marquée pour les ménages (-1,8 %).

Dans les COM du Pacifique, la collecte des dépôts est stable sur un an au niveau des EBIL (+0,2 % à fin 2024, après -0,4 % sur un an fin 2023) pour se situer à 1 692 milliards de XPF. Cette stabilité masque deux mouvements opposés sur les deux grandes places de la zone : les dépôts en Polynésie française (qui représentent 49 % de la zone) sont en légère progression sur l'année (+2 %) tandis que les dépôts diminuent en glissement annuel en Nouvelle-Calédonie (-1,2 % à fin décembre).

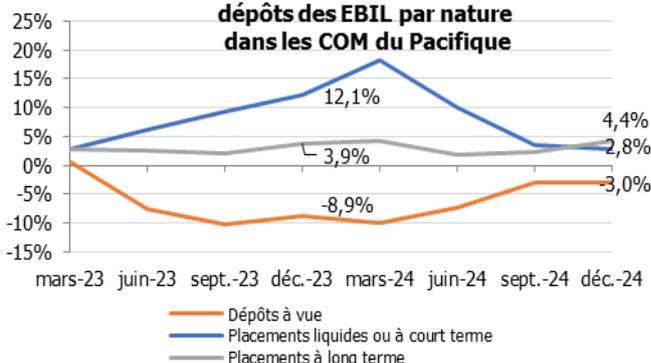
Au sein des EBIL, les placements hors zone d'émission représentent 18 % des encours de dépôts à fin 2024, et progressent de 3,2 % sur un an.

Évolution en glissement annuel des encours de dépôts des EBIL par nature dans les DCOM zone euro



Sources : SURFI, RUBA (à partir de 2022), IEDOM, BDF

Évolution en glissement annuel des encours de dépôts des EBIL par nature dans les COM du Pacifique



Sources : SURFI, RUBA (à partir de 2022), IEOM, BDF

Renforcer l'attractivité pour répondre aux défis des territoires ultramarins

Dans un environnement international incertain, l'année 2025 s'annonce contrastée pour les Outre-mer français. À court terme, les perspectives d'activité sont peu favorables. Au premier trimestre 2025, le climat des affaires est mal orienté dans la plupart des territoires. Seule la Martinique fait figure d'exception avec un ICA qui repasse très légèrement au-dessus de sa moyenne de long-terme.

Les territoires d'Outre-mer doivent renforcer leur attractivité pour réduire leur vulnérabilité aux chocs. Compenser ces vulnérabilités par des transferts fiscaux et sociaux en faveur des ménages et des entreprises ne suffit pas. C'est une transformation en profondeur qui paraît aujourd'hui nécessaire. Pour cela, plusieurs pistes d'amélioration sont évoquées :

Améliorer la concurrence : pour limiter les risques de concurrence insuffisante et réduire les barrières à l'entrée, l'Autorité de la concurrence recommande de modifier le code du commerce concernant la mise en œuvre du pouvoir d'injonction structurelle et d'y introduire une nouvelle disposition permettant de sanctionner le fait pour un acteur intégré de discriminer ses clients tiers par rapport à ses filiales.

Réduire les rigidités structurelles : le dispositif de l'octroi de mer a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2027 en dépit des critiques dont il est l'objet. L'Autorité de la concurrence estime notamment qu'il favorise les rigidités sur le marché des biens et services. Il reste nécessaire de concrétiser les intentions de réforme exprimées en 2023 par le Comité interministériel Outre-mer en examinant des pistes comme la simplification des taux ou leur réduction sur les produits pour lesquels il n'existe pas d'équivalent local.

Mieux accompagner les entreprises : les entreprises ultramarines expriment des difficultés de portage des projets d'investissement liées à la multiplication des intervenants publics, à la complexité réglementaire et à la méconnaissance de la réglementation par les porteurs de projet d'investissement. L'enjeu consiste à la fois à simplifier les processus administratifs et mutualiser les demandes des entreprises. Aussi, les délais de paiement excessifs ne sont pas une fatalité en Outre-mer.

Concentrer l'effort d'investissement sur les projets porteurs : la modernisation des ports, la transition énergétique et l'autonomie alimentaire sont trois domaines où les investissements peuvent avoir un impact significatif pour ces territoires.

Dans l'ensemble, les Outre-mer affichent des niveaux de connectivité aux grands marchés internationaux assez faibles. Une connectivité portuaire renforcée permettrait un accès plus large aux marchés régionaux et internationaux et un abaissement des coûts de transport et de transaction, en réduisant les transbordements et en accroissant la concurrence sur certaines lignes.

Les territoires ultramarins ne manquent pas d'atouts pour produire une électricité décarbonée (solaire, géothermie, éolien ou biomasse), le recours accru aux énergies renouvelables n'est pas seulement un enjeu de décarbonation de la production d'électricité, il permettrait aussi de réduire la dépendance aux importations d'énergie fossile.

La production locale n'est pas suffisamment développée pour la plupart des biens agricoles et agroalimentaires. L'objectif d'autonomie alimentaire, poursuivi depuis les états généraux de l'Outre-mer (2009), est aujourd'hui loin d'être atteint, malgré la succession de plans et un système d'aides publiques.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : I. ODONNAT ■ Responsable de la rédaction : M. AOURIRI
Rédaction : D. BRUNEL, K. DURAND, M. MARCIAS, P. MOTTAIS, Y. MOUHEB, D. VANOUKIA